

VILLE de MENTON
(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 76/17

***Domaine maritime public – demande d’avenant n°1 à la concession
de la plage artificielle des Sablettes du 6 janvier 2006***

L’an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 7 avril, s’est assemblé à l’Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, *sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire*

Présents :

M. Jean-Claude GUIBAL – M. Nicolas AMORETTI – M. Christian TUDES – Mme Gabrielle BINEAU
M. Yves JUHEL – Mme Patricia MARTELLI (jusqu’à 20h17) – M. Marcel CAMO – Mme Monique MATHIEU – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Nicole ZAPPIA – M. Henri SCANDOLA
Mme Françoise MEFFRE – Mme Isabelle ALMONTE – Mme Béatrice BIECHEL – M. Fabrice PINET
Mme Habiba PAILLAC – M. Jean-Jacques CLEMENT – Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN
M. Claude CALVIN – M. Patrice NOVELLI – Mme Nathalie ROSTAGNI

Pouvoirs :

Mme Martine CASERIO à M. Nicolas AMORETTI
Mme Patricia MARTELLI (à partir de 20h17) à Mme Gabrielle BINEAU
Mme Sylviane ROYEAU à M. Henri SCANDOLA
M. Daniel ALLAVENA à M. Christian TUDES
Mme Arielle DAUNAY à Mme Isabelle ALMONTE
M. Jean-Louis NATALI à Mme Habiba PAILLAC
M. Daniel BORTUZZO à M. Marcel CAMO
M. Franc COMBE à M. Fabrice PINET
M. Florent CHAMPION à M. Jean-Claude GUIBAL
M. Philippe BRIAND à M. Claude CALVIN
M. Jean-Claude CHAUSSSENDE à M. Patrice NOVELLI

Absents :

Mme Sandrine FREIXES
Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO

Mme Gabrielle BINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Date d’affichage : 8 AVR. 2017

Séance du 13 avril 2017

Délibération n° 76/17

OBJET : Domaine maritime public – Demande d’avenant n°1 à la concession de la plage artificielle des Sablettes du 6 janvier 2006
Demande pour deux conventions d’utilisation du domaine public maritime hors port

RAPPORTEUR : Monsieur Yves JUHEL, adjoint au maire

La concession de la plage artificielle des Sablettes entre l’Etat et la Ville de Menton signée le 6 janvier 2006 a pris effet au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de trente ans.

Le périmètre de l’aménagement paysager en surface du parking souterrain Vieille Ville – Sablettes, construit par la Communauté d’Agglomération de la Riviera Française se situe en partie sur le domaine public maritime et notamment une partie du deck qui permet de faire la transition entre l’esplanade et la plage.

Aussi les travaux du deck sur la partie en concession de plage (plage publique) ne pourront réglementairement être exécutés que si elle ne fait plus partie de la concession de plage par voie d’avenant et que cette zone fasse l’objet d’une concession d’utilisation du domaine public maritime hors port.

A cet effet, il est nécessaire de solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires et la Mer – Délégation à la Mer et au Territoire :

- un avenant n°1 à la concession de la plage artificielle des Sablettes du 6 janvier 2006 pour la zone portant sur :
 - l’aménagement de surface du parc de stationnement des Sablettes et celle de l’épi central occupé par le Centre Nautique Municipal en raison de son utilisation.
 - la création officielle d’une « handiplage » sur la plage publique des Sablettes.
- une nouvelle concession d’utilisation du domaine public maritime pour titrer la surface concernant l’aménagement de cette zone sortie de la concession de plage des Sablettes conformément à sa destination.
- une nouvelle concession d’utilisation du domaine public maritime pour titrer la surface concernant la base nautique, sortie de la concession de plage des Sablettes conformément à sa destination.

Dès l’adoption de ce projet d’avenant et de ceux des concessions élaborés conjointement avec les services de l’Etat, il sera lancé une instruction réglementaire et diligenté les enquêtes publiques nécessaires.

Vu l’avis favorable de la commission des travaux du 4 avril 2017,

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- Solliciter un avenant n° 1 à la concession du domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes passée entre l'Etat et la commune de Menton du 6 janvier 2006,
- Solliciter la passation de deux conventions d'utilisation du domaine public maritime hors port pour les surfaces sorties de la concession de plage sur citée,
- Autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

29 voix pour

2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Jean-Claude GUIBAL

Visa de la Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20170413-76D-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

